

Avis voté en plénière du 25 janvier 2017

# Prix et accès aux traitements médicamenteux innovants

## Déclaration du groupe UNSA

Traiter du prix et de l'accès aux traitements médicamenteux innovants est un défi que vous avez réussi, chers rapporteurs, à relever dans cet avis fort complet. Ce dossier, bien complexe pour qui ne connaît pas le sujet, est également un dossier d'actualité.

Cet avis met en évidence le risque de « toxicité financière » qui mettrait à mal la solidarité et le niveau élevé, en France, en matière de protection de la santé publique.

Les thérapies innovantes doivent être mieux définies afin de mieux identifier les médicaments innovants. En effet si un médicament innovant est nouveau, tout nouveau médicament n'est pas un médicament innovant.

Préconiser dès la première recommandation des études prospectives pour appréhender la logique de fixation des prix est primordial. En effet les firmes imposent plus ou moins leur prix sans une réelle justification ni cohérence avec le niveau de recherche engagé. Les méthodes et les pratiques permettent d'aboutir à des temps de développement plus courts donc à des Autorisations de Mises sur le Marché plus rapides. De plus, nous ne pouvons ignorer que la recherche fondamentale est majoritairement publique ou issue du travail de Start up ce qui permet à l'industrie pharmaceutique d'acheter des brevets et de consacrer seulement 15 % de son budget à la recherche outre 30% au marketing !

La modération souhaitée en matière de fixation des prix des médicaments innovants ne pourra être effective que sous deux conditions :

- une réflexion européenne : malgré des systèmes de protection sociale différents, tous les européens sont concernés et il paraît peu compréhensible que le même médicament puisse être plus cher en France qu'en Italie, par exemple. La loi du marché l'emporte sur l'intérêt collectif ;
- une plus grande transparence des négociations du Comité économique des produits de santé (CEPS) avec une participation des assurés sociaux et des associations de patients.

On peut s'interroger sur le lien de cause à effet entre l'inflation des prix des médicaments innovants et la concentration de la recherche sur des pathologies à fort potentiel, non pas en termes de volume de population touchée mais de volume de valeur ajoutée attendue, au risque d'un délaissement de la recherche sur d'autres maladies.

On peut penser à la recherche sur les anti-infectieux (antibiotiques) qui n'a pas toute la place qu'elle devrait avoir alors que l'enjeu concerne l'ensemble de la population de la planète.

L'UNSA a voté cet avis.